



OPEN DE FRANCE 26^{ème} édition

DERIVEURS – QUILLARDS VOILE LÉGÈRE - MULTICOQUES - RACEBOARD
Grade 4

Centre Nautique Biscarrosse Olympique
31 juillet- 5 août 2022

INSTRUCTIONS DE COURSE



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.4 Les concurrents veilleront à respecter les règles de jauge de l'intersérie, notamment le bout de remorquage obligatoire de 5m.
Dériveurs et quillards <http://espaces.ffvoile.fr/media/56646/VL-Regles-Inter-Der-Qui-V2-P1.pdf>
Multicoque : http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_26_02_15_Regles_Catamarans_INC.pdf
- 1.5 La RCV 41 est modifiée comme suit : les bateaux de l'organisation pourront accompagner et donner des conseils aux derniers concurrents afin de leur permettre de finir dans les temps.
- 1.6 L'annexe Jugement semi-direct d'appliquera

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information de l'épreuve situé devant le club. Ils seront également mis en ligne à l'adresse <http://opendefrance.ffvoile.fr>
- 3.2 Le PC course est situé sous la tente près du club house

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.
- 4.3 [DP] [NP] Chaque jour à partir du mercredi, des dossards seront remis aux 3 premiers des classements généraux au moment du briefing. Ils devront être porté visiblement au-dessus du gilet. Ils seront rapportés au PC course chaque soir.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :
 - Dimanche 31 juillet
14:00 à 18:00 : Entraînement.
 - Lundi 1^{er} août
14:00 à 18:00 : Entraînement
 - Mardi 2 août
12:30 : Briefing coureurs
14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, 3 course(s).
 - Mercredi 3 août
12:30 : Briefing coureurs
14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, 3 course(s).
 - Jeudi 4 août
12:30 : Briefing coureurs
14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, 3 course(s).
 - Vendredi 5 août
12:30 : Briefing coureurs
14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, 3 course(s).

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 14 H.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classe	Pavillon
Quillards	Pavillon Blanc avec QS noir
Raceboard	Pavillon jaune avec F noir
Dériveurs super fast	Pavillon Orange avec M noir
Dériveurs fast	Pavillon Jaune avec DF noir
Dériveurs médium	Pavillon bleu avec DM noir
Dériveurs Light	Pavillon blanc avec DL noir
Catamarans	Pavillon vert avec C1

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le numéro du parcours sera affiché sur le bateau comité.
- 9.3 Parcours longue distance : Il fera l'objet d'un avenant spécifique aux IC.

10. MARQUES

- 10.1 Les formes et couleurs des marques de parcours sont données dans l'annexe parcours.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
 - 15.2.1 Pour toutes des classes autre que Raceboard, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
 - 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.3 L'annexe Jugement semi-direct d'appliquera

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classes	Temps cible	Temps limite pour le premier	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} bateau ayant effectué le parcours et fini
Dériveur slow	45 min	70 min	Selon formule ci-dessous
Dériveur medium	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Dériveur fast	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Dériveur super fast	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Quillard de sport Fast	50 min	80 min	Selon formule IC 16.2
Quillard de sport Médium/light	50 min	80 min	Selon formule IC 16.2
Multicoques C1 et C3	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Raceboard	35 min	60	20 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite calculé avec la formule ci-dessous après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Calcul temps limite :

Temps limite = (temps cible*rating plus lent)/rating du bateau le plus rapide.

Les temps limites seront affichés à l'issue des inscriptions lorsque tous les types de bateaux présents seront connus.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé des tentes proches du club.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents.es des instructions dans lesquelles ils/elles sont parties ou appelés.es comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé sous des tentes proches du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à 12 heures le mardi 2 août, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 Utilisation du bout-dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents.es ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés pavillon CNBO blanc.

23. ACCOMPAGNEURS.RICES

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs.rices doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés à l'aide d'une flamme jaune et rouge

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.rices.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

26. PRIX

26.1 Vainqueur de l'Open de France:

- Dériveurs

- Super fast : rating \leq 850
- Fast : Rating entre 1000 et 855
- Medium : Rating entre 1005 et 1100,
- Light : rating \geq 1105

- Quillards de Sport.

- Multicoques C1-C3

- Raceboard

En fonction du nombre d'inscrits en dériveurs et multicoques dans chacun de ces groupes, les groupes pourront être fusionnés. Les groupes finaux seront affichés après la clôture des inscriptions et avant le premier signal d'avertissement de la première course.

D'autres trophées pourront être distribués : clubs les plus représentés par support, ...

26.2 Pour chacun de ces prix, si au moins 10 équipages féminins sont inscrits, un classement féminin sera établi par extraction sans recalculer les points.

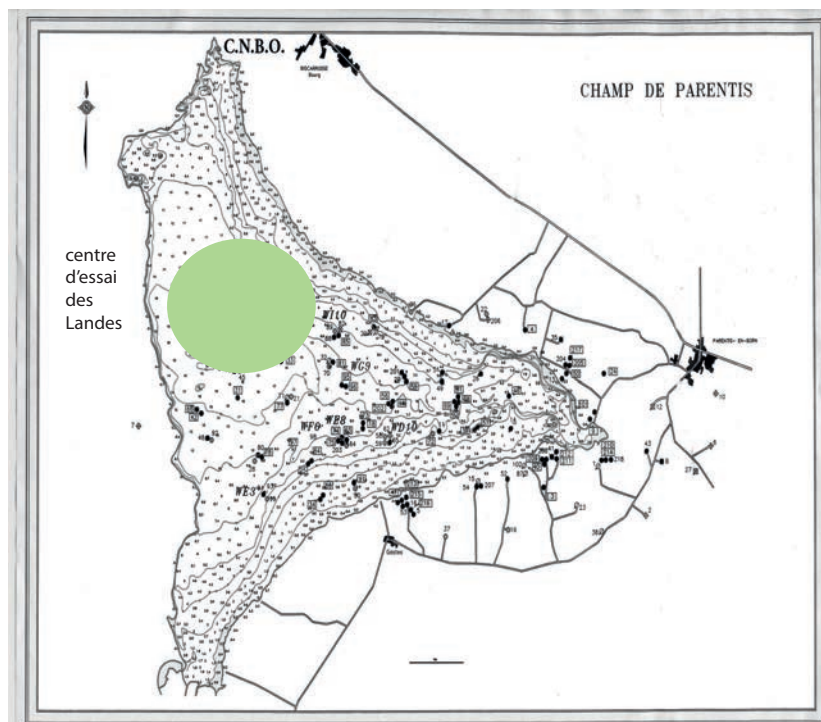
26.3 Les trois premiers équipages de chaque classement recevront des trophées.

Un classement particulier « sport entreprise » sera effectué pour les entreprises représentées par au moins deux bateaux dans le même groupe. Un bateau participe à la régata pour une entreprise lorsqu'une majorité de ses membres d'équipage travaillent dans cette entreprise.

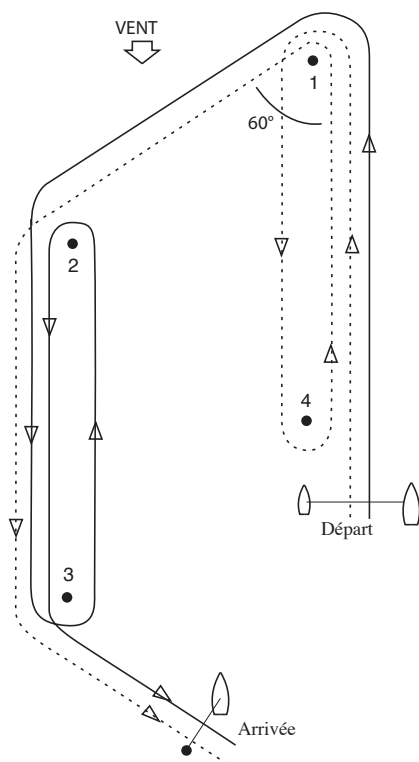
Arbitres désignés :

Présidents des comités de course : Michel ORLANDI
Président du jury : Philippe FERNANDEZ

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS



Parcours extérieur :

- 1 tour D - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - A. E1
- 2 tours D - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - 2 - 3 - A. E2
- 3 tours D - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - 2 - 3 - 2 - 3 - A. E3

Parcours intérieur :

- 1 tour D - 1 - 4 - 1 - 2 - 3 - A I1
- 1 tours D - 1 - 4 - 1 - 4 - 1 - 2 - 3 - A I2

Les parcours seront marqués sur un tableau sur le bateau comité avec

E pour extérieur

I pour intérieur suivi d'un chiffre qui donne le nombre de tour sur la banane concernée

Marques de parcours : 1, 2, 3, 4 : bouées cylindriques vertes

Marque de changement de parcours : bouée cylindrique blanche

Marque spéciale d'arrivée : bouée cylindrique orange.

ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans accord de la CCA.

Version 3 : mars 2020

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et l'annexe P.

- SD1 Remplacer le premier paragraphe de la RCV 44.1 par : « Un bateau peut effectuer une pénalité d'un tour conformément à la RCV 44.2 quand, dans un incident pendant qu'il est *en course*, il peut avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 (sauf quand il a causé un dommage sérieux ou une blessure) et/ou la RCV 31 ».
- Pour les planches, la pénalité d'un tour est un tour de 360°, sans exigence de virement ou d'empannage.
- Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.
- SD2 La RCV 64.1(a) est modifiée de sorte que la disposition permettant d'exonérer un bateau peut être utilisée par les juges sans instruction, et elle prévaut sur toute instruction conflictuelle de cette annexe.
- SD3 Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.
- Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
 - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Dans ce cas, et si aucun bateau n'effectue de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle et signaler la pénalité :
- par un coup de sifflet,
 - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
 - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1.
- SD4 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
 - la RCV 31, ou
 - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
 - la RCV 42,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1.
- SD5 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
 - ne l'effectue pas correctement, ou
 - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD6 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation, sauf selon SD5, ou à demande de réparation sauf pour la RCV 14 si le bateau a causé une blessure ou un dommage sérieux ou si la règle 2 peut avoir été enfreinte.
- Une décision, action ou absence d'action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD7 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- SD8 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant entraîné une pénalité du bateau en infraction.